Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 074-217400431-20261109-D2026110906-DE

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 24

- votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 03/11/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à JANIN Josette, YATTOCHANE Halima a donné procuration à HASSAN Jérôme, MEÏER Marie-José, MOICHON Nathalie a donné procuration à MOICHON Marine, ALLOUCH Yasser

SECRETAIRE : Jean-Michel GIRAULT

D2026_110906
OBJET : Adoption de la Décision Modificative n°2– Budget du Centre de Santé
Rapporteur : Pierre DUPERRIER

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 1612-11 relatif aux modifications budgétaires ;
-l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;
-le Budget Primitif du budget du Centre de Santé de l'exercice 2026 adopté par délibération n°D2025_120806 en date du 8/12/2025

Considérant :

-la nécessité d'ajuster certains crédits inscrits à la section de fonctionnement et d'investissement pour 9'000 € afin d'ajuster les crédits associés aux amortissements suite à la prise en compte des investissements 2026

-que cette proposition de virements et d'inscriptions de crédits maintiennent le strict équilibre réel de chacune des sections du budget concerné ;

La Décision Modificative du budget du Centre de Santé de l'exercice 2026 est présentée selon les mouvements de chapitres et d'articles récapitulés ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 074-217400431-20261109-D2026110906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-414 : Personnel titulaire - Rémunération principale	9 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	9 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-414 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-414 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 250.00 €	9 250.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 28188-414 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
D-2188-414 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	9 000.00 €
Total Général		9 000.00 €		9 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-D'approuver la Décision Modificative n°2 du budget du Centre de Santé pour l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessus
-De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits et prélevés sur les chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice en cours
-De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN

Le secrétaire,

Jean-Michel GIRAULT